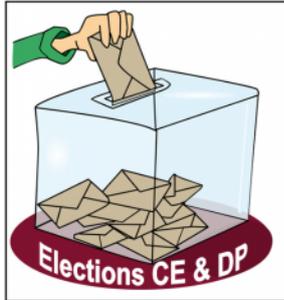


## Elections Professionnelles 2017, elles auront bien lieu !



Comme vous le savez, la Direction avait, de façon unilatérale, suite aux ordonnances Macron, décidé de proroger les mandats des élus actuels et avait dénoncé le protocole d'accord préélectoral. La CGT étant en désaccord avec cette façon de procéder, elle avait saisi le Juge en référé du Tribunal d'Instance et l'Inspecteur du Travail. Une audience est prévue le 5 Octobre à 10h à

Beauvais.

Ce lundi 2 Octobre à la suite de la réunion des Délégués du Personnel, la Direction a souhaité rencontrer les Délégués Syndicaux afin de mettre en place un avenant pour la tenue de nos élections professionnelles, une nouvelle date est donc programmée le mardi **21 Novembre** pour élire vos membres du CE et vos Délégués du Personnel.

La CGT, qui pour garantir le respect de la démocratie, aura tout mis en œuvre et va permettre aux salariés d'élire les représentants de leur choix, car les élus CGT actuels ne voulaient pas d'un mandat d'un an offert par la Direction car ils n'estimaient pas ce mandat légitime.

Il faut maintenant attendre le 21 Novembre prochain pour savoir qui seront vos nouveaux représentant en CE et en DP.

**La CGT.**